

PROTOCOLE IMS (Intervenants en Milieu Scolaire) en EM (Éducation Musicale)

🎵 La circulaire « IMS » (de mars 2023) et les documents obligatoires (nouvelle mouture) pour accueillir un intervenant sur temps scolaire sont postés sur site de la DSDEN-49

<https://www.pedagogie1d.ac-nantes.fr/main-et-loire/education-artistique-et-culturelle/intervenants-exterieurs/>

INTERVENANTS EXTÉRIEURS OU INTERVENANTES EXTERIEURES

Circulaires n° 92-196 de 3-7-1992, n°99-136 du 21 septembre 1999, n° 2017-116 de 6-10-2017, note de service du 28-2-2022

	Référent	Projet pédagogique	Convention signée par l'EN et payeur	Carte Professionnelle	Diplômes	Extrait Casier Judiciaire	CV 1 ^{re} demande	Annexe 1 Autorisation	Annexe 2 Agrément	Annexe 3 Agrément Bénévole	Annexe 4 Honorabilité	Chemin Jusqu'à la DSDEN
Intervenant EPS titulaire d'une carte professionnelle à jour	CPD EPS	*	*	*				*				Directeur → CPC EPS
Intervenant EPS non-titulaire d'une carte professionnelle	CPD EPS	*	*		*	*	*		*		*	Directeur → CPC EPS → IEN → IA-DASEN
Intervenant EPS bénévole (Natation, Vélo, Randonnée, ...)	CPD EPS									*	*	Directeur → CPC EPS → IEN → IA-DASEN
Intervenant Danse	CPD EPS	*	*		*	*	*	*				Directeur → CPD EPS
Intervenant Cirque	CPD EPS	*	*		*	*	*		*			Directeur → CPD EPS → IEN → IA-DASEN
Intervenant Musique titulaire du DUMI	CPD Éducation Musicale	*	*		*	*	*	*				Directeur → CPD EM

Modalités d'agrément des intervenants extérieurs

- Circulaire départementale - mars 2023
- Projet pédagogique EAC et Référentiel de compétences du PEAC
- Projet pédagogique EPS
- Projet pédagogique hors EAC et hors EPS
- Modèle de convention de partenariat
- Annexe 1 : Demande d'autorisation
- Annexe 2 : Demande d'agrément
- Annexe 3 : Demande d'agrément bénévole
- Annexe 4 : Renseignement Fichier FIJAIS

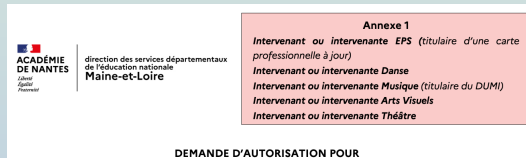
Pascale ROPERCH CPD-EM (ce.cpdmusique49@ac-nantes.fr)

Il appartient aux écoles accueillant un intervenant musique, de télécharger et de renseigner 3 documents :

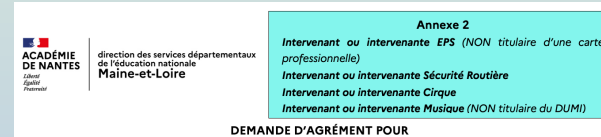
1. Le « projet pédagogique »



2. La « demande d'autorisation (IMS dumiste) ou la « demande d'agrément » (IMS non dumiste)



=> signature du directeur(trice)
de l'école + IMS



=> signature du directeur(trice)
de l'école + IMS

3. La « convention type » (partenariale)



=> signature de la structure musicale + IEN

=> et de les adresser par mail au CPC référent EM de leur circonscription